

## Chapitre 3

### L'analyse de la pluralité linguistique

Dans la littérature sociolinguistique, on tend parfois à opposer d'une part *bilinguisme* et *diglossie*, d'autre part *contact* et *conflit* lorsqu'il s'agit de rendre compte de la présence de deux (ou plusieurs) langues au sein d'une même société. Le choix de l'un des concepts à l'intérieur de chaque paire relève en partie d'un certain choix théorique (même si certains chercheurs ont tenté d'intégrer par exemple *bilinguisme* et *diglossie* dans un même modèle) : c'est d'un panorama (sélectif, bien entendu) des théorisations en vigueur, concurrentes donc, dont il va être question ici.

Car les modèles de traitement du bi- ou plurilinguisme, même s'il s'agit de *constructions* (théoriques et méthodologiques), sont élaborés à partir de configurations linguistiques concrètes, vécues par des individus, par des groupes d'individus. Ces configurations sont très diverses selon l'histoire propre à chaque espace communautaire et aux relations intercommunautaires au sein des sociétés. On y observe divers phénomènes plus ou moins complexes et spécifiques qui contribuent à leur évolution, depuis l'apparition de formes sociolinguistiques nouvelles jusqu'à l'extinction d'une des langues en présence.

#### I. BILINGUISME/ DIGLOSSIE : QUEL(S) MODÈLE(S) DE TRAITEMENT DES PLURILINGUISMES ?

Le terme de *diglossie* n'est pas le simple équivalent d'origine grecque du terme *bilinguisme*, d'origine latine. Il a été forgé pour nommer une situation sociolinguistique où deux langues

sont bien parlées, mais chacune selon des modalités très particulières. C'est sur la nature de ces modalités, leur acceptation et leur permanence que les avis divergent : où certains ne reconnaissent qu'un simple partage des statuts et des usages parfaitement codifié, d'autres dénoncent un leurre : celui de la préséance d'une langue sur une autre qui, dans la plupart des situations concernées, ne manque pas d'être conflictuelle.

### 1. La diglossie selon Psichari

Le terme de *diglossie* apparaît pour la première fois dans le champ des études linguistiques en France, sous la plume d'un helléniste français d'origine grecque, Jean Psichari (1854-1929), dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Jardel, 1982). Néanmoins ce n'est que dans un article écrit peu de temps avant sa mort dans *Le Mercure de France*, « Un pays qui ne veut pas sa langue » (1928), que Psichari définit ce qu'il entend par *diglossie* : le fait pour la Grèce de vivre une concurrence sociolinguistique (néfaste pour le pays et sa modernité culturelle) entre deux variétés de grec : le *katharevousa*, variété savante imposée par les puristes comme seule langue écrite et le *demotiki*, variété usuelle utilisée par la majorité des Grecs. Sur la base de la situation sociolinguistique vécue en Grèce, Psichari définit ainsi la *diglossie* comme une configuration linguistique dans laquelle deux variétés d'une même langue sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre. Psichari fait œuvre de sociolinguistique car « il introduit dans la signification du concept, à côté de faits purement linguistiques, l'aspect idéologique et conflictuel qui s'attache au phénomène. Il montre clairement en effet que le problème de la diglossie [...] est lié à une situation de domination [...] d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force » (Jardel, 1982, p. 9).

Il y a là une dimension polémique dans l'émergence du concept de *diglossie* qui ne manquera pas de resurgir quelques décennies plus tard, en Europe également.

### 2. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Ferguson

Le concept de diglossie va réapparaître aux États-Unis en 1959 dans un article célèbre de Ch. A. Ferguson, « Diglossia » (1959, p. 325-340), où l'auteur, tout en reconnaissant qu'il emprunte le terme, va lui donner une teneur conceptuelle sensiblement différente de celle de Psichari.

À partir d'un certain nombre de situations sociolinguistiques (comme celles des pays arabes, de la Suisse alémanique, de Haïti ou de la Grèce...), Ferguson va considérer qu'il y a *diglossie* lorsque deux variétés de la même langue sont en usage dans une société avec des fonctions socioculturelles certes différentes mais parfaitement complémentaires. L'une de ces variétés est considérée « haute » (*high*) donc valorisée, investie de prestige par la communauté : elle est essentiellement utilisée à l'écrit (dans la littérature en particulier) ou dans des situations d'oralité formelle, et elle est enseignée. L'autre, considérée comme « basse » (*low*), est celle des communications ordinaires, de la vie quotidienne, et réservée à l'oral. Cette distribution sociolinguistique des usages des deux variétés est, dans le modèle de Ferguson, stable et parfaitement acceptée par la communauté.

### 3. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Fishman

J. Fishman propose, à la suite de Ferguson, une extension du modèle diglossique à des situations sociolinguistiques où deux langues (et non plus seulement deux variétés de la même langue) sont en distribution fonctionnelle complémentaire (une langue distinguée, si l'on peut dire, et une langue commune) : il en allait ainsi de la situation du Paraguay d'avant 1992, avec la coexistence (inégalitaire) de l'espagnol et du guarani (cette situation est en train de changer depuis la mise en place d'une politique linguistique nouvelle en 1992). Son modèle articule *diglossie* (comme fait social) et *bilinguisme* (fait individuel) selon les quatre cas de figures suivants (Fishman, 1971):

– il peut y avoir *diglossie* et *bilinguisme* : les usages des deux langues selon leur distribution fonctionnelle sont, dans ce cas de figure, partagés par la totalité (ou presque) de la

population. Ce serait le cas de la Suisse alémanique où le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et le(s) dialecte(s) suisse(s) alémanique(s) (*schwyzertütsch* : essentiellement pour tous les échanges ordinaires) se partagent le champ de la communication sociale;

– il peut y avoir *bilinguisme sans diglossie* : ce serait le cas dans les situations de migration (comme aux États-Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent (pour une génération ?) la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine. Pour Lüdi et Py, cependant les choses sont un peu plus complexes :

[Si] le bilinguisme des migrants est d'une manière générale une affaire langagière, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une sorte de maladie passagère, mais d'une situation dans laquelle ils auront à vivre pendant des décennies. Pour peu que la migration concerne tout le groupe, ils devront l'assumer non comme un phénomène individuel, mais comme un phénomène social. De fait les contacts linguistiques résultant d'une migration peuvent prendre toutes sortes de formes qui comportent un large spectre de tous les phénomènes reliés au bilinguisme et à la diglossie.

Lüdi et Py, 1986, p. 25-26.

– il peut y avoir *diglossie sans bilinguisme* : c'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macrosociétal, il y a *diglossie* (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent) ;

– ni *diglossie*, ni *bilinguisme* : le dernier cas de figure envisagé par Fishman est plutôt théorique. Il ne pourrait concerner que de petites communautés linguistiques, restées isolées ; car d'une manière générale, dans la réalité, toute communauté tend à diversifier ses usages.

#### 4. La sociolinguistique suisse :

##### « une autre conception de la diglossie »

À partir de l'étude des phénomènes sociolinguistiques liés au plurilinguisme en Suisse et aux migrations dans ce pays (migration externe et migration interne) et de critiques faites au modèle

fergusonien, à une « conception de la diglossie [...] trop restrictive », une autre manière de traiter les situations concernées a été proposée, en premier lieu par G. Lüdi et B. Py (et développée par un certain nombre de leurs collaborateurs comme M. Matthey et J.-F. de Pietro). Outre l'objection concernant le prestige respectif des variétés en présence dans une configuration diglossique, objection faite à partir de la situation de la Suisse alémanique (déjà évoquée) dans laquelle « il n'y a aucune différence de prestige entre les deux variétés concernées : toutes les couches sociales emploient sans exception, le dialecte dans leur vie familiale et professionnelle [...] : *on ne choisit jamais le schriftdeutsch* [allemand écrit] pour des raisons de prestige social » (Lüdi, 1997, p. 89).

C'est sûrement à propos du *choix de langue* dans le contact interlinguistique que la position interactionniste des sociolinguistes suisses est la plus originale :

La diglossie ne présuppose ni un bilinguisme individuel généralisé [...], ni un bilinguisme symétrique et [...] toutes les tentatives d'élaboration de modèles mécanistes de la complémentarité fonctionnelle des variétés impliquées dans une situation diglossique, qui rendraient le choix de langue entièrement prédictible en fonction d'un ensemble de facteurs déterminants, ont échoué. [...] La « situation » ne précède pas l'interaction, n'est pas simplement « donnée » pour les interlocuteurs, mais résulte d'un travail interactif d'interprétation et de définition. Certes, il y a des situations où la marge de liberté des interlocuteurs est très limitée et où le déterminisme règne. D'autres situations, par contre, se caractérisent par plus de variation, d'hésitation, de redéfinition du choix de langue, de liberté.

Lüdi, 1997, p. 89-90.

Du reste, pour G. Lüdi, « ces phénomènes sont étroitement liés à l'élaboration et aux modifications de l'identité sociale » (*ibid.*, p. 90). Tout en reconnaissant « la lutte des variétés pour le pouvoir », il affirme cependant qu'« il est [...] important de renoncer à réduire la diglossie à sa dimension conflictuelle » et exprime la conviction qu'une diglossie « consensuelle » est possible en se posant, en particulier, « la question de savoir quelles mesures peuvent être prises pour gérer des répertoires

plurilingues, sociaux aussi bien qu'individuels, au profit de tous les intéressés » (*ibid.*, p. 92).

C'est sur cette question de la nature conflictuelle (ou non) de toute situation diglossique que la position de la sociolinguistique suisse diverge d'avec les positions de la sociolinguistique dite *périphérique* ou *des chercheurs natifs*, travaillant en domaines catalan et occitan (et dont il va être question ci-dessous). Car, pour les sociolinguistes suisses qui « [envisagent] la coexistence des langues au sein d'échanges conversationnels, le conflit est un phénomène interactif parmi d'autres, de nature diverse, qui nous intéresse dans la mesure où il trouve une expression langagière dans la communication ; autrement dit, le phénomène met en jeu les langues en contact et il influence ces contacts, voire le statut des langues elles-mêmes, mais il est d'abord un phénomène concernant des acteurs sociaux et non des langues en tant que telles » (Matthey et De Pietro, 1997, p. 172).

À la différence de cette perspective (délibérément microsociolinguistique), celle du modèle, dont il va être à présent question (modèle appelé parfois *diglossique* ou *conflictuel*, par opposition au modèle souvent appelé *bilinguiste* ou *consensuel*), fait du *conflit* le moteur de la situation diglossique et de la dynamique qu'elle engendre.

### 5. La diglossie comme conflit

Ce titre est celui d'un article souvent cité de Ph. Gardy et R. Lafont dans lequel les deux auteurs (membres de l'équipe montpelliéraine de recherche sociolinguistique qui publie la revue *Lengas*) analysent la situation de l'occitan face au français. Le modèle théorique utilisé dans cette étude est celui d'une sociolinguistique née dans les années soixante, en domaine catalan, plus précisément dans la partie sud du domaine : le pays valencien, région où l'on observe un partage à la fois géopolitique et sociolinguistique du catalan et du castillan (autrement nommé : espagnol). Les initiateurs de ce modèle sont Ll. V. Aracil et R. Ll. Ninyoles (Boyer, 1991). Il a été ensuite pris en charge scientifiquement et institutionnellement par le *Grup Català de Sociolinguística* (1974) dont les maîtres à penser sont entre autres, outre les chercheurs déjà cités, A. Badia i Margarit et F. Vallverdú. On n'a pas affaire ici à une

école aux positions unanimistes : les positions exprimées ont été parfois contrastées et ont donné lieu à diverses polémiques théoriques. Cependant, pour l'ensemble des sociolinguistes du domaine, l'école catalane de sociolinguistique a été perçue (jusqu'à une époque récente) comme un tout et elle a su rayonner et établir une communauté de vues avec d'autres chercheurs *périphériques* (*périphériques* par rapport aux *centres* des États concernés : l'Espagne et la France) : les chercheurs du domaine occitan, et singulièrement l'équipe réunie à Montpellier autour de R. Lafont qui poursuivait alors l'analyse de la situation de l'occitan et un face-à-face avec le français. Et l'on peut considérer que le corps de doctrine issu de cette rencontre est aujourd'hui perçu comme un même ensemble théorique, pour ce qui concerne en particulier le traitement du *contact* de langues au sein du même espace sociétal en termes de *conflit*, de la *diglossie* non comme distribution équilibrée et stable des fonctions de deux langues (ou de deux variétés) mais comme la domination d'une langue (langue *dominante* : le français, l'espagnol) sur une autre (langue *dominée* : le catalan, l'occitan). Car la *compétition* dont parlait A. Martinet (1969), dans les cas de la coexistence de deux ou plusieurs langues en un même lieu, ne saurait être exempte de violence (violence qui est le fait du groupe dominant) qui a inéluctablement une orientation glottophagique (Calvet) : une langue en position de force, pour diverses raisons de nature politique, démographique, économique, militaire, etc., va faire disparaître une langue en position de faiblesse, essentiellement pour les mêmes raisons.

Le modèle *conflictuel* opte pour une approche diachronique (à la différence du modèle nord-américain fondamentalement synchronique) et macrosociolinguistique (à la différence du modèle suisse) du phénomène de *diglossie* : le *conflit* est envisagé dans la durée et dans sa globalité, car on ne peut en percevoir la dynamique « linguicide » que sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles, de même que les déséquilibres et inégalités sociolinguistiques sont envisagés du point de vue de la société dans son ensemble, des groupes ou même des communautés qui s'y affrontent pour la reconnaissance et/ou la défense de leur identité et, au-delà, plus généralement et prosaïquement, pour la

conquête ou le maintien d'un pouvoir (politique, économique...).

Un autre aspect novateur que présente le modèle catalano-occitan (et qu'il partage avec le modèle suisse) est le fait de considérer que les usages et les pratiques sont habités par des représentations sociolinguistes, des images (souvent stéréotypées), des attitudes et qu'ils reposent sur des *valeurs* (en vigueur sur le *marché* des langues en présence) (cf. chap. 2) qui ensemble pèsent sur la dynamique du conflit, et le plus souvent en faveur de la langue dominante. Car c'est la langue dominée qui est perçue par l'imaginaire collectif (y compris celui des usagers de cette même langue) comme la moins valorisée, souvent même comme stigmatisée (c'est-à-dire porteuse de signes d'identifications négatifs), même s'il peut apparaître, ici ou là, la manifestation d'une attitude de *loyauté* qui va contribuer à promouvoir une entreprise de résistance. Cependant cette entreprise de résistance n'a d'efficacité que si elle est partagée par la communauté dominée.

Plus généralement, ce sont des *représentations* contraires à la langue dominée et donc favorables à la situation de domination qui vont œuvrer, plus ou moins souterrainement, imprégner les esprits et inspirer les discours sociaux, et qui le plus souvent forment un ensemble *idéologique*. Cette *idéologisation* de la *diglossie* est dénoncée par les sociolinguistes *natifs* comme pernicieuse car orientée vers la domination sans partage de la langue H (haute, parfois appelée A) jusqu'à l'avènement d'un monolinguisme auprès duquel ne survivront plus que des « lambeaux » de langue L (basse ou encore B) (Gardy, 1985).

Ainsi U. V. Aracil a bien montré que dans les conditions qui étaient celles de la domination du castillan sur le catalan à València, le bilinguisme sociétal fonctionnait comme « mythe » et le discours bilinguiste comme leurre : en glorifiant une dualité linguistique, il contribuait à perpétuer et accroître la domination jusqu'à l'éviction d'un des deux pôles de ce bilinguisme-là.

R. Lafont, quant à lui, a bien montré comment l'*auto-dénigrement* des dominés, se croyant porteurs d'une sous-langue – un *patois* – finissait, en installant en eux une *culpabilité* durable, par arrêter la transmission naturelle (familiale) de la langue ainsi stigmatisée et donc à accepter un monolinguisme en faveur de la

langue dominante. Un autre trait dangereux de cette *idéologisation de la diglossie* est qu'elle s'appuie solidement sur des préjugés, des stéréotypes contraires à la langue dominée (langue du passé, langue de la ruralité, de l'inculture...) et sur une *idéalisation* de cette même langue (langue du cœur, des racines, d'un passé prestigieux — mais définitivement révolu —, du naturel, de l'authenticité...). Ce paradoxe évaluatif est encore une fois porteur de leurre : car la langue dominée est d'autant plus sublimée qu'elle ne sert plus à dire la modernité et qu'elle est condamnée à la folklorisation. Par ailleurs, parfois les militants qui œuvrent en faveur de la langue dominée, s'adonnent eux-mêmes à une idéalisation/sublimation compensatoire, ce qui n'est pas la manière la plus libératrice de penser le conflit diglossique...

L'originalité de la sociolinguistique catalano-occitane est de considérer la *diglossie*, à la suite d'Aracil et de Ninyolas, comme un conflit, mais un conflit évolutif gros d'un *dilemme* (dilemme occulté par les représentations dont il a été question). Ainsi, ou bien après plusieurs phrases de *minoration* (et donc de marginalisation), la langue dominée va définitivement s'effacer devant la langue dominante et l'issue du conflit est donc purement et simplement la *substitution* linguistique (la langue A va se substituer dans tous les acteurs de la communication sociale à la langue B), ou bien la résistance en faveur de la langue dominée va imposer un redressement de la situation et va progressivement normaliser ses usages (après avoir établi un standard accepté par les usagers), c'est-à-dire va reconquérir toutes les prérogatives et donc toutes les *fonctions orales* d'une langue de plein exercice, et va être ainsi employée dans toutes les circonstances de la vie en société. C'est ce qui s'est passé (par exemple) avec le français au Québec ou avec le catalan en Espagne (il en sera question plus précisément dans le chapitre 4). Il faut cependant observer que ces retournements de *diglossie* ont sûrement été possibles grâce non seulement à la *loyauté* des usagers des langues respectives mais aussi à une forte détermination institutionnelle, celle d'un pouvoir périphérique important (provincial ou régional), détermination qui s'est affirmée au travers de lois, de décrets et de mise en place d'instances de gestion de la *normalisation* (appelée au Québec, comme on le verra, *aménagement*).

On voit donc que le modèle proposé par les sociolinguistes périphériques se distingue non seulement par divers attendus théoriques mais également (et à cet égard on peut parler d'une certaine communauté de vues avec la sociolinguistique suisse) par une forte dimension *pratique* (d'aucuns diraient, pour la critiquer, « militante »), par une implication des chercheurs dont la tâche n'est pas seulement d'observer et d'analyser mais aussi de dénoncer une situation critique et les représentations qui l'alimentent, en prenant toute leur part à l'entreprise collective de récupération d'usages et des fonctions de la langue jusque-là minorée.

### 6. Le rôle des *représentations* dans la dynamique d'un conflit diglossique : le cas du désignant « patois » en France

Dans un texte souvent cité de la sociolinguistique périphérique, Ph. Gardy et R. Lafont analysent ainsi l'emploi du terme « patois » et les « types de manipulations » qu'il « recouvre » :

Il sanctionne la situation de non-pouvoir dans laquelle se trouve une langue dominée (puisqu'il signale implicitement que la langue dominée ainsi désignée n'existe pas en tant que langue, socialement reconnue comme pouvant remplir toutes les fonctions dévolues à la langue dominante) ; cette dépossession s'accompagne d'une extrême différenciation territoriale, de telle sorte que la langue dominée, pour ainsi dire dévertébrée, n'a plus de position géographique, mais une simple position socioculturelle : elle est un vernaculaire réservé à certaines situations, en un lieu donné généralement très réduit, en marge de la langue dominante, qui l'englobe et la dépasse de tous côtés.

Gardy et Lafont, 1981, p. 83-84.

Nous allons essentiellement nous livrer ici à l'observation (limitée forcément) de l'émergence et de la promotion de ce désignant investi d'idéologie unilinguiste (cf. chap. 2, II, 3), durant la phase clé du processus de *substitution* sociolinguistique en domaine occitan : la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle (Boyer, 1991).

La fonction de désignant épilinguistique péjoratif est antérieure à la Révolution française. P. Bourdieu et L. Boltanski, dans leur analyse du « processus [...] qui [a] conduit à l'élaboration, la

légitimation et l'imposition de la langue officielle » en premier lieu dans la France du Nord, signalent comme phénomène tout à fait significatif « le changement de sens assigné au mot patois qui, de « langage incompréhensible » en vient à qualifier un « langage corrompu et grossier, tel que celui du menu peuple — Dictionnaire de Furetière, 1690. » », tout en soulignant à juste titre que, par rapport au domaine d'oïl, « la situation [linguistique] est très différente en pays de langue d'oc » (Bourdieu et Boltanski, 1975, p. 6 ; également Bourdieu, 1982).

Manifestement, cette différence ne semble pas avoir été aussi évidente pour le rédacteur de l'article « patois » de l'*Encyclopédie* (Tome XII, 1765, p. 174), qui livre cette définition :

PATOIS (Gramm.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces : chacune a son patois ; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale [...].

À travers la confusion faite là entre les dialectes du français et ceux de l'occitan, également qualifiés de « langage corrompu », donc à travers la confusion de deux langues et deux réalités sociolinguistiques distinctes, c'est bien toute l'idéologie de l'unilinguisme français qui apparaît, dans un ouvrage qui veut être une référence scientifique et auquel collaborent les plus grands esprits de l'époque. Cependant, tous les Encyclopédistes ne partagent pas cette idéologie diglossique dont le terme « patois » est un instrument pseudo-métalinguistique privilégié : c'est le cas de l'abbé de Sauvages, Encyclopédiste languedocien qui, dans l'édition de 1785 de son *Dictionnaire languedocien-français*, s'inscrit en faux contre la définition de l'*Encyclopédie* en question en réfutant l'utilisation du désignant « patois » pour la langue d'oc, dans le long article qu'il consacre à ce terme :

PATES, ou *patoués*. Le mot patois est un terme général qu'on applique aux différents jargons grossiers & rustiques que parle le bas peuple, soit dans les Provinces, soit dans la Capitale : puisqu'on dit le patois normand, champenois, & le patois des halles : mais il paroît que cette sorte de langage n'est réputé rustique & grossier que relativement à un autre de même genre qui est plus pur, plus correct, plus cultivé, que parlent les personnes lettrées, ou bien élevées. Ainsi le patois normand, par exemple est un patois du français ;

& il n'est réputé tel, que parce que ce langage du bas peuple de Normandie, est du François corrompu ou altéré & fort inférieur à celui de la Cour & des honnêtes gens de la Capitale : en un mot, c'est un langage dégénéré d'une langue plus parfaite ; mais de même genre & qui ont l'un & l'autre une origine commune.

Il n'en est pas de même du gascon, ou languedocien auquel est donnée la dénomination de patois dans une espèce d'avilissement, par l'oubli où il est tombé depuis environ un siècle, faute de culture, ou d'encouragement ; tandis que depuis la même époque, on s'est appliqué à perfectionner la langue française qui a fait presque éclipsé son ancienne rivale & qui la fait de plus en plus dédaigner.

Le languedocien quoique négligé & en partie dégénéré, n'en est pas moins *une langue à part, loin d'être le patois d'une autre* : langue aussi bien à soi que peuvent l'être aucune de celles de l'Europe [...].

Abbé de Sauvages, *Dictionnaire languedocien-françois*, Nîmes, 1785, Tome second, p. 142 (c'est nous qui soulignons).

Il est clair que l'Encyclopédiste languedocien n'adhère pas à l'idéologie sociolinguistique d'infériorisation et donc d'illégitimation de l'occitan que semble véhiculer l'*Encyclopédie* à travers la définition de « patois » (et également, d'une certaine façon, celle de « langue » au tome IX). Son discours (polémique) s'oppose aux représentations dévalorisantes en circulation et dénonce vigoureusement une idéologie linguistique qui finira malgré tout par triompher des résistances « périphériques ».

Un moment capital de la promotion du désignant « patois » est la célèbre enquête de l'abbé Grégoire durant la Révolution française (cf. M. de Certeau, D. Julia, J. Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975).

Dans cette enquête, lancée par un questionnaire en août 1790 depuis l'Assemblée révolutionnaire en direction de correspondants (des notables membres, pour la plupart, d'une Société des Amis de la Constitution) invités à répondre à « une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne », Grégoire vise avant tout à sensibiliser des acteurs clés du processus révolutionnaire à ce qu'il considère comme un désordre linguistique, obstacle à la propagation des idées révolutionnaires en français : le plurilinguisme régnant (encore) en France à cette époque-là. Les questions qu'il pose sont pour l'essentiel de ces

questions qui laissent peu de latitude au jugement du correspondant. Comme, en tout premier lieu, la question 29 : « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement [le] patois ? », qui présuppose (et donc impose de fait au destinataire) un accord sur la nécessité d'unifier linguistiquement la France et donc sur le bien-fondé de la *destruction des patois* comme parlars illégitimes.

Mais à cette espèce de coup de force, qui tend à imposer un objectif auquel n'adhèrent pas forcément tous les correspondants, en particulier ceux qui vivent eux-mêmes une situation d'usage d'une langue autre que le français, l'occitan, par exemple, qu'ils désignent le plus souvent par des expressions utilisant le possessif : « notre idiome », « notre patois », « notre gascon », etc., les réponses sont variables et témoignent assez bien de l'état des représentations sociolinguistiques au moment de la Révolution française, en domaine occitan (et donc de la diglossie franco-occitane) : elles sont autant de réactions plus ou moins implicites/indirectes à l'usage dévalorisant (et impropre) de *patois*, selon le sort qu'elles réservent au face-à-face, imposé par Grégoire, entre la « langue française » (le « français », « l'idiome national », « l'idiome français ») et le(s) *patois* (Grégoire utilise quatre fois, dans son questionnaire le terme « dialecte » comme variante) et au désignant péjoratif lui-même.

Dans l'une de ces réponses, celle des *Amis de la Constitution* d'Auch, le conflit des représentations s'exprime de manière spectaculaire à travers insinuations, hyperboles et redondances, qui produisent l'effet d'une authentique dénégation :

29 — Nous ne voyons pas qu'il y ait le plus petit inconvénient à détruire notre patois. Ce ne peut être qu'infiniment avantageux. La France, ne composant plus qu'une même famille de frères ou d'égaux (ces deux termes sont synonymes), sera sans doute bien aise qu'on ne parle plus qu'une seule et même langue. Nous ne tenons pas du tout à notre patois ; on peut, quand on voudra, nous l'enlever : nous ne sourcillerons pas. Il nous semble que la langue française est plus faite pour prier le Créateur suprême et chanter ses louanges. Nous sentons que notre patois est trop lourd, trop grossier, trop ignoré ; il n'est pas digne de Dieu. Il nous paraît trop favoriser la paresse, le monachisme, la superstition et l'inquisition. La

destruction de notre patois ne peut être qu'agréable à Dieu ; elle le sera beaucoup à nous, et la politique ne saurait y perdre.

A. Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France 1790-1794...*, Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1880.

À travers les réponses (plus ou moins collectives) se découvre tout l'enjeu culturel et politique dont est porteuse l'opposition « terminologique » *patois/langue française*, vecteur privilégié de l'unilinguisme qui s'installe alors définitivement en France mais ne trouvera que plus tard des instruments institutionnels à sa mesure (l'École de la III<sup>e</sup> République en premier lieu).

À cet égard, il est intéressant d'observer la même idéologie à l'œuvre durant la période post-révolutionnaire, dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, en domaine occitan, à travers une production « pédagogique » exemplaire : les ouvrages destinés à débarrasser le français des Provençaux, Languedociens, Gascons et autres citoyens de la « partie méridionale de la France » (Villa : Montpellier, 1802), de son substrat occitan. Afin en particulier d'apprécier les usages du désignant « patois » face à ses concurrents.

À Bordeaux, Limoges, Périgueux, Pau, Le Puy, Montpellier, Marseille, Gap..., des « grammairiens locaux », souvent des instituteurs, publient, entre 1800 et 1845, manifestement en direction de la bourgeoisie locale (notaires, avocats, juges, médecins, architectes, négociants...), des recueils de « gasconismes », « provençalismes », « périgordinismes »..., des dictionnaires et grammairiens qui visent à corriger les « locutions vicieuses » et autres « fautes locales » des néo-francophones du domaine d'oc qui, en guise de français, parlent « une sorte d'hybride », un métissage linguistique, une interlangue historique en train de se constituer (cf. ce même chapitre, paragr. II). (cf. A. Brun, *La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, Marseille, 1927, p. 152).

Cette production didactique témoigne à n'en pas douter d'une évolution sensible des représentations collectives des langues en contact/conflit depuis la période révolutionnaire. En effet, un consensus (assorti de plus ou moins de regrets) sur le diagnostic quant à l'état de la domination du français et de la minoration de l'occitan, ainsi que sur le bien-fondé de l'entreprise de

normativisation du français en domaine d'oc, est largement acquis. L'acceptation d'une promotion généralisée de la « langue nationale » a manifestement progressé sinon dans les pratiques, du moins dans les esprits, tandis que les attitudes de résistance à l'unilinguisme ont régressé, en l'espace de quelques décennies, grâce à la légitimation révolutionnaire/républicaine de la même « langue nationale » : le français. Cependant, les discours qui présentent et justifient l'initiative des auteurs-normativisateurs, en décrivant parfois la situation linguistique dans laquelle elle s'inscrit, ne sont pas homogènes du point de vue de la désignation de « l'idiome local ».

Certains prennent nettement position contre le « patois » et adhèrent sans réserve à la représentation péjorative dont le mot est investi. C'est le cas de F. Sauger-Préneuf (Limoges, 1825) pour qui le « patois » n'est qu'un « jargon né de la langue romane » et qui partage avec d'autres « un vif désir de rendre à la langue française des droits usurpés, et de la faire triompher de tous ces pitoyables jargons, sortis de la fange des siècles de barbarie et d'ignorance ». D'autres auteurs semblent hésiter sur le choix d'un désignant à opposer à « langue française ». D'autres enfin semblent se refuser purement et simplement à employer le désignant stigmatisant. C'est le cas de J.-B. Caville (Périgueux, 1818) qui ne parle que d'« idiome local », de Chabaud (Marseille, 1826) qui emploie exclusivement le terme « provençal » pour désigner « la langue de l'immense majorité des habitants de cette province » qu'il pose comme « langue maternelle » face au « français », « langue nationale », mais aussi « langue étrangère », et de J.-B. Reynier (Marseille, 1829) qui utilise la référence à la Provence : « prononciation provençale », « locutions provençales »...

Pourtant, après plus de deux siècles d'impact du désignant « patois », dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, des enquêtes quantitatives, réalisées en particulier en Languedoc (par une société spécialisée : *Media Pluriel Méditerranée*) confirment le diagnostic de plusieurs observateurs : un léger mais progressif reflux de « patois » dans le discours au profit d'« occitan », en même temps cependant qu'un recul régulier de l'occitano-phonie traditionnelle (héritée) : comme si la fin des usages « naturels » de la langue, victimes d'un unilinguisme

pluriséculaire, laissait désormais le champ libre à une désignation « [suggérant] une unité linguistique mieux affirmée [...] et des représentations plus valorisantes, davantage dirigées vers le présent ou le futur, et susceptibles de prendre en charge des valeurs (relativement) porteuses d'avenir » (Ph. Gardy, « Les noms de l'occitan/nommer l'occitan », *Des troubadours à l'Internet*, Paris, L'Harmattan, 2001). Une désignation-représentation qui accompagne semble-t-il, le développement modeste mais significatif d'une nouvelle occitanophonie portée par les jeunes générations et qui s'exprime dans les réseaux les plus investis par la modernité et ses représentations valorisantes, ceux de l'Internet en premier lieu.

## II. LES PHÉNOMÈNES LIÉS AU CONTACT DE LANGUES

Le *contact de langues*, source de conflit ou vecteur de coopération, est donc la chose du monde la mieux partagée (environ cinq mille langues seraient parlées aujourd'hui sur la planète pour un nombre limité d'États). L'exemple du *francitan* (dont il va être question plus longuement) montre que l'un des résultats les plus tangibles du contact (dans ce cas conflictuel jusqu'à la substitution) est l'apparition de marques d'hybridation auxquelles est exposée (prioritairement) la langue dominée mais également la langue dominante. Cette hybridation peut être plus ou moins abondante et plus ou moins stable. Cependant on peut considérer qu'elle relève de deux considérations : l'une macrosociolinguistique qui intéresse le *système* et dans ce cas-là, on peut parler d'hybridation *interlectale*, l'autre microsociolinguistique, de l'ordre du *bricolage* qui n'est qu'un métissage fondamentalement conversationnel du répertoire de locuteurs en transit ethnolinguistique (mais qui peut aller jusqu'à concerner une génération de migrants).

Dans les deux cas, on parle de *marques transcodiques* que sont les emprunts, les calques, les alternances et mélanges de langues qui témoignent soit de la « présence de deux ou plusieurs langues dans le répertoire des interlocuteurs » (dans tel ou tel échange) soit d'une rencontre interlinguistique prolongée au sein d'une même société. On parle aussi de *néocodage* lorsqu'on a affaire à

des formes qui ont été « bricolées » et « qui n'appartiennent ni à la langue A, ni à la langue B et qui peuvent avoir une durée de vie réduite au temps [d'une] seule conversation ou devenir habituelle pour [les] interlocuteurs. Ces formes constituent des créations réellement interlinguistiques [par exemple : un hispanophone aura tendance en contexte francophone à désigner la poste par *la posta* au lieu de *correo* en espagnol] » (Matthey et De Pietro, 1997, p. 150-151).

### 1. Le partage de deux ou plusieurs langues dans les interactions verbales et le « parler bilingue »

La sociolinguistique suisse s'est donc intéressée prioritairement à la communication en contexte plurilingue et à ses diverses modalités. Elle nomme « parler bilingue » un mode d'exploitation d'un répertoire bilingue dans les conversations entre membres d'un même groupe migrant (par exemple) qui se traduit par la présence intentionnelle de *marques transcodiques* : J.-F. de Pietro propose deux exemples qu'il commente ensuite :

1) x – Sì pure per me è così.

y – [Rire] Ah mais lui poi è quello che la sorella fanno lo stesso cammino [rire] roba da matti questi due eh ! ah sì !

z – Ah sì sono legati.

w – Attaecatissimi.

y – Lo stesso cammino... quella lì si butta nel lago l'autre fa la même chose [rire].

w – C'est normal.

2) x – [...] porque por las buenas yo, por no tener jaleos, por colaborar como se debe, digo bueno, pues los pongo yo, me da el dinero y se acabó. Ahora, con cabronas de ponérmelos en lo alto de la oficina, en lo alto de la mesa de la oficina ; sin explicación y sin ná ! ça va pas ou quoi ? Por quién se toma este imbécil que apesta a vaca, eh ? Y subo y digo, dice : bueno, je vais voir si je trouve, je monte tout de suite XXX No me miraba ? eh ? él sabe muy bien porque. Ne me miraba ? eh ? porque él buscaba... es un tío diablo, diabólico ? sabes ? Busca todos los medios de t'emmerder cuando no le das la contraria.

Les deux fragments ci-dessus, extraits l'un d'une interview dans une famille napolitaine vivant en Suisse francophone depuis quelques années et l'autre d'une conversation spontanée entre des femmes d'origine espagnole vivant à Neuchâtel, présentent des exemples de ce que Grosjean (*Life with Two Languages: An Introduction to Bilingualism*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 1982) et Lüdi/Py (*Être bilingue*, Berne-Francfort, New York, Lang, 1986) ont dénommé le « parler bilingue ». Il s'agit d'activités communicatives impliquant un contact de langues, comme le montre la présence de marques transcodiques (*code-switching*, calques, etc.) et de changements de langues. Ici, pourtant, ces procédés ne servent pas, en priorité du moins, à assurer l'intercompréhension comme ce serait le cas dans une conversation exolingue [entre membres de deux groupes linguistiques différents] ; ils remplissent des fonctions diverses telles que la synchronisation interactionnelle, la structuration du discours, l'ancrage référentiel dans la région d'origine et/ou d'accueil, l'implication conversationnelle, etc. À travers eux, les interlocuteurs exploitent, à des fins communicatives diverses, les ressources qui leur sont fournies, en raison de leur bilinguisme, par les langues en présence. Il s'agit ainsi d'un procédé linguistique qui appartient pleinement à leur compétence communicative mais un procédé dont ils ne profitent réellement que lorsqu'ils peuvent actualiser la totalité de leur compétence bilingue et biculturelle, c'est-à-dire lorsque la situation ne l'interdit pas, qu'ils communiquent avec un interlocuteur lui-même bilingue et qu'ils considèrent comme faisant partie du même groupe (bi-)culturel qu'eux. Autrement dit, lorsqu'ils catégorisent la situation comme « endogène ». C'est donc la connivence, réelle ou postulée, des interlocuteurs qui fonde ici l'utilisation des deux codes et les passages de l'un à l'autre.

De Pietro, 1988, p. 74-75.

## 2. L'interlangue des migrants

Comme on l'a dit, le « bricolage » interlinguistique qui survient dans la migration peut être partagé assez uniformément par les membres du groupe de migrants. C'est ce qu'a étudié Ch. Lagarde sous la dénomination de « melandjao » (littéralement « mélange »). Parler d'*interlangue* des migrants, c'est parler d'un entre-deux langues, d'un système approximatif. Le terme d'*interlangue*, utilisé dans les théories d'apprentissage des langues, désigne l'un des systèmes intermédiaires que se forge l'apprenant dans le processus d'appropriation de la compétence en langue étrangère. Il s'agit d'un système provisoire, appelé à

être remplacé par un autre système tout aussi provisoire, et qui a la particularité de ne pas présenter que des formes venues de l'un ou de l'autre des systèmes en présence mais aussi des formes créées dans le processus d'acquisition (cf. R. Porquier, « Remarques sur les interlangues et leurs descriptions », *Études de linguistique appliquée*, n° 63, 1981).

C'est le même type de phénomène langagier qu'on observe dans une situation d'*acquisition*, non « captive » donc, comme celle que vit le migrant. Le terme de *melandjao*, désignant de l'interlangue des migrants espagnols en Roussillon (Catalogne française) (forgé du reste par ses propres usagers) est en lui-même une forme hybride réalisée à partir d'une unité lexicale française (« mélange »-« mélanger ») et d'une marque grammaticale espagnole : celle du participe passé, désinence verbale oralisée « à l'andalouse » : - *ao* (Lagarde, 1996, p. 9). Ainsi, les migrants espagnols auprès desquels Ch. Lagarde a enquêté, produisent des énoncés à base d'interférences du type : « *On s'est fait Français* » (« Nous sommes *devenus* Français ») ; « *il domine bien le catalan* » (« *il maîtrise* bien le catalan ») ; « plus jamais, il m'a *dirigé* la parole », (« plus jamais, il m'a *adressé* la parole ») etc. (*ibid.*, p. 324 et sq.)

Le *melandjao* qui a été « le véhicule par lequel [s'est exprimée] une génération d'immigrants devenus immigrés » est un « parler transitoire, périssable » mais qui est « riche d'enseignements sur la question de l'*intégration sociale* des étrangers ». Là encore, le sociolinguiste ne se prive pas de contribuer à l'intelligence collective de phénomènes circonscrits mais porteurs de sens pour l'ensemble de la communauté et son devenir.

## 3. Pidgins, créolisation et créoles

La rencontre de deux ou plusieurs systèmes linguistiques dans des situations historiques particulières : celle du développement du commerce international maritime, celle des colonisations et de l'esclavage lié aux sociétés de plantation, a également produit des *langues hybrides approximatives*. On pense aux pidgins (ensembles de formes nées le plus souvent dans des situations d'échanges commerciaux) mais surtout aux créoles (parlers aux fonctions communicatives diversifiées donc plus élaborés et surtout stabilisés).

Le *pidgin* est un « parler d'emploi restreint, utilisé comme seconde langue par tous ses usagers, de structure rudimentaire » (Manessy, 1995, p. 27), alors que le créole (mot d'origine espagnole qui a désigné primitivement les individus impliqués, comme dominants aussi bien que dominés, dans la colonisation) est un *vernaculaire*, c'est-à-dire la langue maternelle, première, d'une communauté plus ou moins importante. Si les pidgins sont des « langues réservées à des relations limitées et occasionnelles » (Chaudenson, 1995, p. 19), comme le « sabir », plus limité, ou la *lingua franca*, outil de communication utilisé anciennement sur certaines côtes, ou encore les *langues véhiculaires* (Calvet, 1981), comme on en observe en Afrique où les *langues vernaculaires* sont des obstacles inter-ethniques pour la communication au sein d'un même pays, les *créoles* ont la particularité d'être des « langues à part entière qui se sont constituées dans des territoires coloniaux » (Chaudenson, 1995 p. 14), précisément durant la période des grandes colonisations. C'est pourquoi du reste on observe l'existence de quatre ensembles de créoles : portugais, espagnol, anglais et français (ces derniers étant les plus parlés : près de dix millions de locuteurs) comme, par exemple, le créole guadeloupéen ou le créole réunionnais.

Voici comme exemple (proposé par Chaudenson, 1995 p. 31) la même phrase : « Je ne sais pas où il est » produite en créole guadeloupéen : « *Moin pa sav ola i yé* » et en créole réunionnais : « *Mi koné pa ousa i lé.* »

Selon une hypothèse très répandue, les créoles seraient des pidgins qui en se développant seraient devenus progressivement la langue maternelle d'une communauté linguistique. Une autre hypothèse sociolinguistique, appuyée sur une analyse socio-historique du cas réunionnais, avancée par R. Chaudenson, est intéressante car elle fait toute sa place à la complexité du processus de colonisation, dans ses dimensions économique et démographique en particulier (Chaudenson 1995 ; cf. également Chaudenson, 1992).

L'hypothèse de Chaudenson repose sur une chronologie à deux phases du développement de la colonisation. Dans une première phase (qu'il appelle « société "d'habitation" »), qui correspond à l'installation, la seule langue de communication possible est le

français car les esclaves parlent des langues différentes. Ces mêmes esclaves pratiquent ainsi inévitablement diverses variétés de français (approximatives, bien entendu). Cette « société d'habitation » se développe et s'oriente vers une nouvelle étape économique plus importante qui va nécessiter le recours à de nouveaux esclaves en nombre très important. C'est la deuxième phase : la « société de plantation », qui va modifier en profondeur les données de la situation sociolinguistique :

Une conséquence directe de l'arrivée massive d'esclaves « bossales » [récemment débarqués] est la chute du pourcentage d'esclaves créoles dans la population servile [...]. En revanche, si la proportion d'esclaves créoles décroît, leur rôle social grandit. Dans la société de plantation, ils deviennent désormais les agents essentiels de la socialisation et de l'acculturation des nombreux bossales.

Chaudenson, 1995, p. 69.

Ainsi, « les esclaves créoles, affectés aux tâches spécialisées ou investis de fonctions d'encadrement, deviennent les modèles sociaux et les instructeurs des esclaves nouveaux, massivement affectés aux durs travaux des champs. D'où le fait, décisif pour l'évolution de la situation sociolinguistique et la créolisation que, puisque dans la seconde phase, il n'y a plus de contact entre les Blancs et la masse des bossales, ces derniers vont donc avoir comme langue cible non plus le français, mais les variétés approximatives dont usent les esclaves créoles chargés de leur socialisation et de leur encadrement » : « C'est probablement là que s'engage le processus d'autonomisation par rapport au français. »

C'est ainsi qu'apparaissent des « systèmes qui, même s'ils empruntent [...] l'essentiel de leurs matériaux linguistiques aux langues européennes, vont les restructurer au point de constituer des systèmes autonomes que sont les créoles » (Chaudenson, 1995, p. 64-67).

#### 4. Entre interlangue et créole : l'*Interlecte*. L'exemple du « francitan »

On a vu, avec le *melandjao* (paragr. 2), qu'une interlangue pouvait émerger de la communication entre deux communautés linguistiques au sein de la migration. Cependant, même si l'on

observe une certaine stabilité (au moins pour une génération), l'interlangue des migrants ne peut prétendre à une autonomie durable. Collective certes, à la différence de l'« interlangue des didacticiens » des langues étrangères, elle est en définitive transitoire comme cette dernière. Ce qui la distingue également d'un autre produit du métissage linguistique : l'*interlecte* (qui n'est pas simplement une variété régionale de langue, souvent désignée par le terme de « régiolecte » à notre avis impropre et par ailleurs inutile : *dialecte* étant parfaitement suffisant). Car l'*interlecte* est en fait une *interlangue historique*, qui s'est développée et fixée sur la longue durée (plusieurs siècles) mais qui n'a pas acquis la systématisme et l'autonomie que confère la créolisation telle qu'elle vient d'être présentée. Un interlecte, pour l'usager de la langue dont il partage l'essentiel des structures (phonétiques, grammaticales, lexicales), est intelligible, même si selon les locuteurs (et donc selon la diversité de réalisation des formes interlectales), la difficulté de compréhension n'est pas exclue.

Nous prendrons donc l'exemple du *francitan*, interlecte issu du conflit diglossique franco-occitan (conflit né d'une occupation militaire et d'une domination politico-administrative, intervenues à la suite de la croisade contre le catharisme en domaine d'Oc au début du XIII<sup>e</sup> siècle et de la défaite des seigneurs occitans sanctionnée par l'annexion de leurs terres à la couronne de France, annexion qui était la véritable motivation de l'expédition) au cours d'un long processus d'hybridation, annonciateur de *substitution* (cf. paragr. 4). Ce processus a commencé sûrement sous l'Ancien Régime mais s'est accéléré à partir de la Révolution française, pour des raisons qui touchent à la nouvelle orientation politique de l'État national qui vise à garantir l'égalité devant la communication entre tous les citoyens et donc à unifier linguistiquement le territoire national (Boyer, 2000). De nombreux témoignages nous renseignent sur l'avancée de cette unification et l'installation de l'interlecte « francitan » (Boyer, 1991) qu'un des grands spécialistes de l'introduction du français en domaine occitan, Auguste Brun, a qualifié de « bâtard linguistique ». Ce « bâtard linguistique » présente aujourd'hui, comme le montrent les enquêtes réalisées en contexte scolaire, les mêmes caractéristiques fondamentales et lexicales, que dénonçaient dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un certain

nombre de maîtres normativisateurs qui souhaitaient, à l'aide d'ouvrages pédagogiques, extirper de la pratique linguistique ordinaire des néo-francophones du domaine occitan les « fautes locales » (c'est-à-dire les formes interlectales) à l'aide d'ouvrages qui prenaient souvent la forme de *Cacologies* (du type « ne dites pas... », mais « dites... »).

Sans insister sur ce *système intermédiaire* (relatif, car il ne concerne qu'un certain nombre d'aspects et de domaines de la langue), on peut en évoquer quelques particularités qui sont autant de productions hybrides (cf. Mazel, 1982 et Boyer, 1991) :

- comme l'articulation des [ð] dits « muets » (que maintient en français la graphie) ou la structure prosodique qui est plus proche de celle des langues romanes (autres que le français) ;
  - comme un certain nombre de constructions grammaticales : « donne-moi le » (pour « donne-le moi ») ; « j'ai le petit de malade » (pour « mon fils est malade ») ; « tu as tombé le mouchoir » (pour « tu as fait tomber ton mouchoir ») ; « il te regarde à toi » (pour « il te regarde ») ; « lui, il se gagne sa vie » (pour « lui, il gagne sa vie »), etc. ;
  - ou encore, de manière plus significative, un ensemble lexical où l'on trouve des unités comme « assuquer » (étourdir), « bouléguer » (remuer), « caraque » (gitan), « escamper » (jeter), « gafet » (apprenti), « péguer » (coller), « quicher » (presser), « roupiller » (dormir), « tuster » (frapper), etc.
- Ce « francitan », qui n'est pas homogène sur l'ensemble de l'espace occitan, est donc l'un des éléments du *complexus diglossique* (Gardy) développé à partir du conflit diglossique franco-occitan, parfaitement repérable à l'intérieur de ce *complexus*, même si ses contours sont flous. Outre qu'il est nommé, il est présent dans l'imaginaire collectif, investi de représentations sociolinguistiques de plusieurs ordres, mais le plus souvent stigmatisantes car produisant de la dérision (on pense à certains sketches comiques ou à certaines publicités télévisées), et parfois objet d'une exploitation pédagogique positive lorsqu'il s'agit, en classe de français par exemple, de dédramatiser certaines des « fautes » dont se rendent « coupables » les petits « méridionaux ».

### III. LA « MORT » DES LANGUES

La « mort » des langues est un thème récurrent en (socio-)linguistique. Les langues meurent-elles comme les organismes vivants ? dans quelles circonstances ? comment ? Peut-on suspendre la mort d'une langue ? pour combien de temps ? Ces questions et bien d'autres n'ont pas manqué de produire hypothèses et débats.

On peut considérer (comme le fait W. U. Dressler (1988)) que d'une manière générale la « mort » d'une langue survient dans une situation de domination linguistique, lorsque la langue dominante s'est substituée complètement à la langue dominée. Cependant la substitution qui signe l'acte de décès d'une langue (cf. chap. 3, paragr. 1) procède par étape.

Trois types de causes principales peuvent être invoqués pour expliquer la mort des langues (Hagège, 2000, p. 127-154). Comme bien sûr, des « causes physiques » : la disparition pure et simple des membres d'une communauté linguistique par suite d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie... ou de massacres perpétrés en particulier lors de guerres de conquêtes, comme en Amérique latine par exemple... Mais aussi des « causes socio-économiques » qui vont conduire une langue en position de force à servir de pôle d'attraction pour la communauté en situation de domination et qui a abandonné son mode de vie traditionnel... ! Ce fut le cas avec l'anglais et les langues amérindiennes en Amérique du Nord. Enfin des causes « politiques » lorsque les « langues [sont] immolées sur l'autel de l'État » : ce fut le cas en France, d'abord sous la monarchie, mais surtout à partir de la Révolution française avec l'unification linguistique au profit du français et contre les autres langues parlées sur le territoire national (nommées péjorativement « patois » ou « dialectes »). Mais pour nombre d'observateurs, c'est « l'impérialisme de l'anglais [qui] occupe, aujourd'hui, une place de choix parmi les facteurs de la mort des langues » (Hagège, 2000, p. 243) ; une position qui ne fait cependant pas l'unanimité.

Un facteur sociopsychologique doit être pris très sérieusement en compte car il peut être décisif pour la survie ou la mort d'une langue potentiellement menacée, une « petite » langue par exemple : c'est le *prestige* dont jouit cette langue par rapport à la

(les) langue(s) potentiellement menaçante(s), les représentations positives dont elle est investie par ses usagers naturels (une langue qui a une littérature reconnue ou/et langue d'une communauté qui a su s'adapter à la modernité), ou au contraire le manque de prestige accompagné de représentations stigmatisantes (comme celle d'une langue attachée à un mode de vie dépassé, anachronique... ) dont elle est victime. En Espagne, par exemple, on peut dire que si le catalan a été de ce point de vue bien armé pour résister à l'espagnol, le galicien (autre *langue historique* : celle de la Galice) souffre d'un déficit d'image auprès des Galiciens eux-mêmes : il est considéré comme une langue de la campagne (du mode de vie paysan) et c'est un obstacle pour la récupération de toute sa normalité sociolinguistique (il en sera question au chapitre 4).

En ce qui concerne l'occitan, on a vu que l'un des handicaps qui ont contribué au déclin de ses usages, c'est tout un ensemble paradoxal de représentations (stigmatisation et idéalisation) au total négatif : son impact a conduit, on l'a vu, à l'auto-dénigrement, à la culpabilité et de là, à un refus délibéré de transmettre la langue aux jeunes générations.

Comme le soulignent les linguistes qui se sont penchés sur cette question, la substitution d'une langue dominée par une langue dominante, et donc sa disparition, se fait par étapes et plusieurs symptômes ne manquent pas d'alerter l'observateur attentif.

C'est sûrement le *bilinguisme diglossique* et la coexistence inégalitaire, et donc la concurrence déloyale de deux langues au sein d'une même société, qui déclenchent un processus qui, sans une résistance énergique de la part des usagers de la langue dominée, est irréversible et conduit inexorablement à la substitution (au monolinguisme en faveur de la langue dominante). Comme le montre en France l'histoire du conflit franco-occitan, par exemple, c'est apparemment le passage d'un monolinguisme très inégalitaire de la communauté dominée à un bilinguisme diglossique qui s'étend ainsi que la généralisation des marques d'hybridation (l'interlecte « francitan ») qui scellent le destin de la langue dominée. Mais pour l'occitan tout au moins, il faut attendre l'entrée en jeu de la démocratisation massive de l'enseignement et de l'impact généralisé des médias audiovisuels, conjointement à l'exode rural et donc à l'urbanisation de la

société française pour que les représentations stigmatisantes passent efficacement à l'action, si l'on peut dire, et conduisent définitivement une communauté en état de culpabilité à mettre fin à la transmission naturelle de la langue (au milieu du XX<sup>e</sup> siècle). Dès lors la langue de la famille devient le français même si des échanges en occitan ne sont pas exclus, entre les parents et les grands-parents par exemple. Les usagers deviennent progressivement des « semi-locuteurs » (N. Dorian, cité par Dressler, 1998) ou des « sous-usagers » (Hagège, 2000) car leur compétence en langue d'origine devient déficiente.

Sur le plan sociolinguistique, on observe une perte de considération normative pour la langue en voie d'extinction en même temps que les « semi-locuteurs » de celle-ci s'adonnent à la folklorisation-ritualisation : utilisation de la langue dans certaines occasions de la vie communautaire comme les banquets, les célébrations, les commémorations, les jeux. Mais cet usage sporadique ne concerne plus que des mots isolés, de brèves séquences de discours (du type plaisanteries, plus ou moins grossières, plutôt réservées aux hommes, histoires, chansons, etc.), des expressions figées, des proverbes et dictons...

Les symptômes linguistiques qui accompagnent le processus d'assimilation ne trompent pas. Ils sont de trois ordres : phonologique, grammatical, lexical ; les plus spectaculaires (pas forcément les plus décisifs) concernent le vocabulaire de la langue menacée. Il s'agit d'abord de l'emprunt massif à la langue dominante, sans intégration-morphologique : il s'agit bien de substitution et non d'enrichissement lexical (normal pour toute langue vivante). Il s'agit surtout de la perte de productivité des « règles de formation des mots » qui permettent à toute langue de plein exercice de trouver en elle-même les ressources structurales pour enrichir son vocabulaire, en fonction des nouveaux besoins. Ainsi le breton qui, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, avait baptisé « *dorn-erez* » « la batteuse », a adopté en l'état au XX<sup>e</sup> siècle le désignant « moissonneuse-batteuse » (Dressler, 1988, p. 225).

Cependant la mort des langues dominées n'est pas complètement inéluctable, si l'on veut bien considérer quelques cas de « reconquête, voire de résurrection », comme l'hébreu, qui a fait bien évidemment couler beaucoup d'encre. A. Fishman (1991) examine trois cas de renversement d'une situation de

substitution linguistique : celui du catalan en Espagne, du français au Québec et celui de l'hébreu en Israël. L'histoire de la reconquête sociolinguistique au Québec est bien connue, on ne s'étendra donc pas sur ce cas. Pour ce qui concerne le catalan en Espagne, il est clair que la *loyauté* des Catalans à l'égard de leur langue communautaire est exemplaire, comme est exemplaire le rôle d'avant-garde qu'ont joué les sociolinguistes catalans en la matière durant la période franquiste, qui avait mis fin à l'officialisation du catalan durant la République, jusqu'en 1939. Aussi lors du retour à la démocratie et de la mise en place d'un nouvel État (constitution de 1978), les Catalans ont su imposer à l'Espagne une structure de type fédéraliste qui reconnaissait les identités historiques et donnait en particulier à la Catalogne les moyens institutionnels d'une politique linguistique de reconquête des usages sociaux de sa « langue propre » : le catalan. Les faits sont là : on peut dire que grâce à une action vigoureuse et multiforme, à travers l'administration, l'école, les médias, etc., cette « petite » langue n'est plus dominée dans la Communauté autonome de Catalogne mais n'est pas non plus dominante (ce qu'interdisent en tout état de cause les textes constitutionnels), même si des alarmistes de tous bords contestent ce diagnostic. Nous y reviendrons (chap. 4).

En ce qui concerne l'hébreu, on peut parler d'un cas « miraculeux » selon Fishman (1991) car il s'agissait ni plus ni moins de vernaculariser une langue qui durant des siècles n'avait été que langue du sacré. Il a fallu, pour que la réimplantation de l'hébreu par les premiers colons sionistes, contre la pression du *yiddish*, vernaculaire de quelque dix millions d'usagers juifs, ait une réalité (en devenant la langue maternelle de la communauté installée en Palestine) dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, non seulement tout le volontarisme d'un puissant nationalisme mais également de grands efforts de scolarisation couronnés de succès, mais aussi, plus tard, la tragédie de l'Holocauste, pour que l'hébreu devienne la langue d'un État-nation, Israël, né en 1948. Même si, aujourd'hui, l'anglais est potentiellement en situation de langue dominante dans ce pays...

Cette inversion exceptionnelle du destin sociolinguistique de l'hébreu suscite chez Cl. Hagège un certain optimisme qui lui fait penser que « la renaissance d'une langue morte n'est pas une